

# JOURNEE PREVENTION

## Prévention des addictions en entreprise : Comment faire face ?

### **ADDICTIONS : ASPECTS MEDICAUX, JURIDIQUES ET ORGANISATIONNELS**

Le sujet est sensible... tous les salariés de l'entreprise sont concernés, à tous les postes. Les pratiques addictives ont des origines mixtes : externes et internes à l'entreprise. Un travail commun entre employeur, préventeurs, représentants du personnel et service de santé au travail doit s'établir pour analyser la situation et engager une démarche de prévention.

#### **Les questions qui se posent :**

- Que sont les conduites addictives et quelles sont leurs conséquences ?
- Le mode de fonctionnement de l'entreprise est-il source de conduites addictives ?
- Quel est le rôle de chacun des membres de l'entreprise ?
- Quelles actions mettre en place ?

**Le programme suivant sera proposé avec l'intervention d'un Médecin du travail de l'AIST 22, d'Aurore LE CALVEZ Juriste en droit Social au Medef 22 - UIMM 22 et d'Emmanuelle BROCCHI Conseillère Environnement Sécurité au Medef 22 - UIMM 22.**

## 09 :00-17:00 • Programme

Addictions ou pratiques addictives

Substances psychoactives

Gestion des pratiques addictives en milieu de travail

- Alcool

- Stupéfiants

- Tabagisme et vapotage

Prévention des pratiques addictives en milieu de travail

Procédure d'urgence : gestion d'un salarié sous l'emprise d'une substance psychoactive

## 12:30-13:30 • Pause-déjeuner (1h)

Le déjeuner facultatif est servi dans nos locaux.

## Formation gratuite

Cette session de formation sur la prévention des risques professionnels bénéficie du concours financier de la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie

### Contact au 02.96.77.22.33

Emmanuelle BROCCHI,

Conseillère

Environnement

Sécurité

[ebrocchi@upia22.fr](mailto:ebrocchi@upia22.fr)